



**CONVENTION 2018
PROMOTEUR - PILOTE**

INTRODUCTION

La présente convention a pour but de définir et coordonner la relation existante entre les pilotes participant au Championnat de France de la Montagne (dans le cadre du CFM-CHALLENGE) et l'opérateur délégué par la FFSA à la promotion du championnat.

Cette convention propose aux pilotes une participation à un challenge primé, une communication diversifiée en qualité d'image et de rédactionnel à l'attention des médias, des partenaires et du grand public.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATEUR-PROMOTEUR

2. CONTENU DE LA CONVENTION

- 2.1. LA GESTION DES ENGAGEMENTS
- 2.2. LE GUIDE ANNUEL
- 2.3. PROMOTION ET COMMUNICATION
- 2.4. LES IMAGES TV
- 2.5. LES LAISSEZ PASSER
- 2.6. LE SPEAKER
- 2.7. LA REMISE DES PRIX ANNUELLE

3. RESOLUTION DES LITIGES

4. CONVENTION PARTICULIERE

5. CONTACTS UTILES

6. PACKS PILOTE "CFM-CHALLENGE"

- CFM-CHALLENGE ELITE
- CFM-CHALLENGE OPEN
- CFM-CHALLENGE VHC

1. PRESENTATION DE L'OPERATEUR-PROMOTEUR

Philippe Ballester, gérant de la société SUDPROJECT, est désigné par la FFSA comme Opérateur-Promoteur du Championnat de France de la Montagne. A ce titre, il assure la promotion des pilotes auprès des médias, des partenaires, des speakers, des organisateurs d'épreuves, des producteurs et diffuseurs d'images.

2. CONTENU DE LA CONVENTION

2.1. LA GESTION DES ENGAGEMENTS

L'OPERATEUR a pour mission :

L'OPERATEUR assure la promotion et la gestion des engagements au championnat pour la saison 2018, sous l'appellation "CFM-CHALLENGE", dans les challenges suivants proposés aux concurrents :

- ELITE
- OPEN
- VHC

La présentation de ces différents challenges est précisée au paragraphe 6. PACKS PILOTE "CFM-CHALLENGE", situé en page 7 de la présente convention.

L'OPERATEUR constitue, gère et transmet, à chaque organisateur d'épreuve, une liste personnalisée contenant les engagés du "CFM-CHALLENGE" ayant fait le choix de leur épreuve.

Cette liste mentionne, pour chaque engagé et dans cet ordre : Le challenge choisi, le numéro de course qui est attribué au pilote pour toutes les courses du championnat, le nom, le prénom, le numéro de licence, le numéro ASA, la marque du véhicule, le type du véhicule, le groupe, la classe, le numéro de téléphone et l'adresse mail.

Selon les termes de la réglementation générale du Championnat de France de la Montagne (article 4.3), L'OPERATEUR attribue à chacun des concurrents engagés au "CFM-CHALLENGE" :

- Un numéro compris entre 1 et 99, pour la série SPORT (A)
- Un numéro compris entre 100 et 199, pour la série PRODUCTION (B)
- Un numéro à partir de 300, pour les VHC

LES PILOTES s'engagent à :

Les pilotes du "CFM-CHALLENGE" doivent s'engager directement auprès des organisateurs, conformément à la réglementation du Championnat de France de la Montagne FFSA 2018 (article 3.1).

Les bulletins d'engagement, signés et accompagnés de leurs paiements, doivent impérativement parvenir à chaque organisateur, le mercredi de la semaine précédant celle de l'épreuve.

Au-delà de cette date, les organisateurs ne seront pas tenus d'accepter les engagements (retardataires ou non-conformes) ou de pratiquer la remise financière, de 50 € (35 € pour les VHC), sur les droits d'engagement.

Les concurrents du "CFM-CHALLENGE" s'engagent, sauf cas de force majeure, à respecter le calendrier sportif minimum qu'ils ont transmis à L'OPERATEUR en début de saison.

2.2. LE GUIDE ANNUEL

L'OPERATEUR a pour mission :

L'OPERATEUR assure et finance la rédaction et l'édition d'un guide annuel présentant les épreuves et les pilotes du Championnat de France de la Montagne 2018.

Une dotation du guide annuel est réservée aux pilotes, partenaires, médias et prospects. Chaque organisateur d'épreuve reçoit 1500 (mille cinq cents) exemplaires en début d'année pour distribution avant et pendant sa course.

LES PILOTES s'engagent à :

Lors de l'inscription au "CFM-CHALLENGE", les pilotes doivent fournir à L'OPERATEUR les éléments d'information demandés dans le document "Informations Pilote".

2.3. PROMOTION ET COMMUNICATION

L'OPERATEUR a pour mission :

- Présentation sur le site internet www.cfm-challenge.com, des informations et images se rapportant aux pilotes du "CFM-CHALLENGE".
- Edition de communiqués de presse officiels FFSA à destination de la presse nationale et locale.

Les communiqués de presse officiels FFSA sont au nombre de 3 minimums par épreuve :

- COM1 : Présentation de l'épreuve (la semaine précédant chaque épreuve)
- COM2 : Résultats des essais chronométrés (à l'issue des essais)
- COM3 : Résultats de la course (le dimanche soir, à l'issue de l'épreuve)

Ces communiqués officiels FFSA sont complétés par des communiqués d'informations spécialisés collant à l'actualité du Championnat de France de la Montagne.

LES PILOTES s'engagent à :

Tout au long de la saison, les pilotes doivent apposer sur leur voiture de course les différents stickers officiels du "CFM-CHALLENGE" qui leurs sont attribués en début de saison.

Tous les éléments adhésifs, fournis aux concurrents, ne doivent pas être découpés et doivent être collés correctement, sur les voitures.

Un schéma de positionnement des numéros de course et de répartition des emplacements publicitaires obligatoires est défini pour chaque type de voitures et disponible sur le site internet : www.cfm-challenge.com.

Dans le cadre d'un éventuel partenariat, conclu par L'OPERATEUR, pour le challenge dans lequel ils sont engagés, les pilotes doivent être en mesure d'arborer sur leur voiture et leur combinaison, les logos distinctifs fournis par le partenaire.

Lors d'animations susceptibles d'être mises en place par les organisateurs et intégrées au planning horaire de l'épreuve (point de presse, séance de dédicaces, podium d'arrivée, etc...) les pilotes doivent se rendre disponibles selon les demandes.

2.4. LES IMAGES TV

L'OPERATEUR est chargé de produire des images au format professionnel et de les fournir aux chaînes avec lesquelles la FFSA a pris des accords de diffusion. Ces images doivent cibler en priorité les pilotes engagés au "CFM-CHALLENGE".

La FFSA accorde à L'OPERATEUR le droit non exclusif de négocier des accords de diffusion avec les chaînes de TV intéressées.

2.5. LES LAISSEZ-PASSER

L'OPERATEUR prend en charge la réalisation, la gestion et la distribution des Laissez-Passer annuels accordés par la FFSA aux pilotes du Championnat de France de la Montagne.

Deux laissez-passer FFSA "CFM-CHALLENGE" sont remis à chaque pilote (1 badge pilote & 1 badge accompagnateur du pilote). A ces deux laissez-passer viennent s'ajouter les laissez-passer délivrés par les organisateurs.

2.6. LE SPEAKER

Pour animer les épreuves du Championnat de France de la Montagne, L'OPERATEUR s'assure les services d'un speaker remplissant de manière codifiée les commentaires de la course en insistant sur les pilotes engagés au "CFM-CHALLENGE", ainsi que sur les animations annexes (podiums, autographes, etc ...)

2.7. LA REMISE DES PRIX ANNUELLE

L'OPERATEUR a pour mission :

La remise des prix annuelle du "CFM-CHALLENGE" est organisée par L'OPERATEUR avec la participation des organisateurs d'épreuves et des partenaires du Championnat de France de la Montagne.

Un budget est consacré à cette remise des prix. Des cadeaux des partenaires peuvent être remis aux lauréats.

Les pilotes primés au "CFM-CHALLENGE VHC" ne peuvent pas prétendre à une récompense en numéraire.

LES PILOTES s'engagent à :

La remise des prix se déroule dans le cadre de la remise des Prix du "CFM-CHALLENGE" 2018. Les pilotes primés sont conviés à participer personnellement à cette soirée pour recevoir leurs récompenses. Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

3. RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige qui pourrait survenir quant à l'application ou l'interprétation de la présente convention sera arbitré par le Président de la Commission Nationale du Championnat de France de la Montagne. En s'inscrivant, le concurrent soussigné déclare accepter pleinement le présent règlement sans possibilité de recours en cas de litiges.

4. CONVENTION PARTICULIERE

Dans le cadre d'opérations de promotion particulières, l'OPERATEUR peut proposer différentes prestations distinctes à chaque pilote, en fonction de ses souhaits et de ses objectifs.

Cette convention particulière peut porter sur :

- Le développement de nouveaux supports de communication.
- La mise en avant de partenaires personnels du pilote.
- Des opérations d'accueil VIP (mise en place de réceptifs d'entreprise, montées en voiture de prestige, survols de la course en hélicoptère, ...) sur et hors épreuve du Championnat de France de la Montagne.

Ce type de prestations est sujet à un accord particulier entre le pilote et l'OPERATEUR après acceptation des modalités et du devis fournis par l'OPERATEUR.

5. CONTACTS UTILES

FFSA

32 avenue de New York - 75781 Paris Cedex 16
Tel : 01 44 30 24 00 – Fax : 01 42 24 16 80

PRESIDENT COMMISSION CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

Jean-Marc ROGER

4, Domaine du bois d'Epainchen – 62130 ROELLECOURT
Tel : 06 51 58 79 01 – jmroger@ffsa.org

PROMOTEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE**SARL SUDPROJECT - Philippe BALLESTER**

12, rue Blaise Pascal - 34070 Montpellier

Tel : 06 62 38 05 66 - philippe.ballester@sudproject.fr**SPEAKER CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE****Jean-Michel BAYEN**

La Molière - 63270 Yronde et Buron

Tel : 06 76 60 94 11 - jimbapresse@orange.fr**COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA****Serge PEGOLOTTI**Tel : 06 09 80 04 05 - sergepegolotti@orange.fr**PRESIDENT COMMISSION CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC****Jean-Claude HECTOR**

12, Allée Du Bouvier - 54600 Villers Les Nancy

Tel : 06 08 09 67 75 – hector1@orange.fr**COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA - DELEGUE AUX VHC****Bernard PENILLA**Tel : 06 16 98 33 26– tractocom@yahoo.fr**6. PACKS PILOTES "CFM-CHALLENGE"**

Le Promoteur propose pour la saison 2018 un choix de 3 packs à l'attention des pilotes désireux de s'inscrire au Championnat de France de la Montagne. Ces packs sont dénommés :

- **PACK CFM-CHALLENGE "ELITE"**
- **PACK CFM-CHALLENGE "OPEN"**
- **PACK CFM-CHALLENGE "VHC"**

Le détail de chaque pack est précisé dans les pages suivantes.

PACK : CFM-CHALLENGE ELITE

Contenu :

- | | |
|--|----------------------------|
| • Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne
<i>(Pour les pilotes licenciés FFSA uniquement)</i> | Oui |
| • Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve | 50 € |
| • Format de parution dans le guide annuel | 1/6 ^e page (A4) |
| • Format de parution sur le site web | 1 page |
| • Numéro de course à la saison | Oui |
| • Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur) | 2 |
| • Participation à la Remise des Prix | Oui |
| • Citation par le speaker officiel | Oui |
| • Exposition favorisée sur les images télévisées | Oui |
| • Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse | Oui |
| • Bilan sportif personnalisé réalisé sous forme d'interview à l'issue de la saison | Oui |

Conditions d'engagement :

- Etre titulaire d'une licence Concurrent Conducteur FFSA 2018.
- S'engager à disputer au minimum 10 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2018.

Modalités de classement :

- Le classement final du "CFM-CHALLENGE ELITE" s'effectue en retenant les 10 meilleurs résultats obtenus sur les 13 épreuves maximums figurant au calendrier sportif de chaque concurrent.
- L'attribution des points sur chaque épreuve est identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne 2018.
- En cas d'égalité, si plusieurs pilotes totalisent le même nombre de points au classement final du "CFM-CHALLENGE ELITE" ils seront successivement départagés sur :
 - le nombre de 1^{ère} place obtenu
 - le nombre de 2^{ème} place obtenu
 - le nombre de 3^{ème} place obtenu

Remise des prix :

Sont récompensés dans chacune des séries (Sport et Production), les 3 premiers pilotes ainsi que la première féminine, inscrits au "CFM-CHALLENGE ELITE" :

- | | |
|-------------------------------|----------------------|
| - Au 1 ^{er} : | 2.000 € + un Trophée |
| - Au 2 ^{ème} : | 1.000 € + un Trophée |
| - Au 3 ^{ème} : | 500 € + un Trophée |
| - 1 ^{ère} Féminine : | 600 € + un Trophée |

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE". Les prix et récompenses précédemment cités ne sont pas cumulables.

Lorsque qu'une série (Sport ou Production) comporte moins de six pilotes inscrits au "CFM-CHALLENGE ELITE", les montants des prix sont divisés par deux. Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE ELITE" est fixé à 1.050 € TTC (875 € HT). Pour que l'inscription soit validée, le règlement de ce pack doit parvenir au promoteur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 5 mars 2018.

PACK : CFM-CHALLENGE OPEN

Contenu :

- Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne Oui
- *(Pour les pilotes licenciés FFSA uniquement)*
- Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve 50 €
- Format de parution dans le guide annuel 1/6^e page (A4)
- Format de parution sur le site web 1 page
- Numéro de course à la saison Oui
- Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur) 2
- Participation à la Remise des Prix Oui
- Citation par le speaker officiel Oui
- Exposition favorisée sur les images télévisées Oui
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse Oui
- Bilan sportif personnalisé réalisé sous forme d'interview à l'issue de la saison Oui

Conditions d'engagement :

- Etre titulaire d'une licence Concurrent Conducteur FFSA 2018.
- S'engager à disputer au minimum 6 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2018.

Modalités de classement :

- Un challenge est établi si au moins 3 concurrents sont engagés dans le même groupe et dans la même classe, au sein du "CFM-CHALLENGE OPEN".
- Le classement final d'un challenge s'effectue, en cumulant les meilleurs résultats retenus, selon le tableau ci-dessous :

Nombre d'épreuves disputées (*)	Meilleurs résultats retenus
jusqu'à 9	6
à partir de 10	7
à partir de 12	8

(*) Le nombre d'épreuves disputées correspond au nombre d'épreuves sur lesquelles le pilote figure sur la liste des concurrents autorisés à prendre le départ aux essais.

- L'attribution des points sur chaque épreuve est identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne 2018.
- En cas d'égalité, si plusieurs pilotes totalisent le même nombre de points au classement final du "CFM-CHALLENGE OPEN" ils seront successivement départagés sur :
 - le nombre de 1^{ère} place obtenu
 - le nombre de 2^{ème} place obtenu
 - le nombre de 3^{ème} place obtenu

Remise des prix :

En fin de saison, les lauréats sont récompensés de la manière suivante, pour chaque challenge :

- Au 1^{er} : 600 € + un Trophée (à partir de 3 engagés)
- Au 2^{ème} : 350 € + un Trophée (si 4 à 6 engagés)
- Au 3^{ème} : 250 € + un Trophée (si plus de 6 engagés)

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE". Les prix et récompenses précédemment cités ne sont pas cumulables.

Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE OPEN" est fixé à 650 € TTC (541,67 € HT). Pour que l'inscription soit validée, le règlement de ce pack doit parvenir au promoteur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 5 mars 2018.

PACK : CFM-CHALLENGE VHC

Contenu :

- Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne (Pour les licenciés FFSA uniquement) Oui
- Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve 35 €
- Format de parution dans le guide annuel du CFM 1/12^e page (A4)
- Format de parution sur le site web 1 page
- Attribution du numéro de course à la saison Oui
- Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur) 2
- Participation à la Remise des Prix Trophée
- Citation par le speaker officiel Oui
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse Oui

Conditions d'engagement :

- Pack réservé aux concurrents VHC qui s'engagent à disputer au minimum 5 épreuves du Championnat de France de la Montagne 2018.
- Les voitures devront appartenir aux groupes ci-dessous :
 - Groupe 1 : Tourisme de série
 - Groupe 2 : Tourisme de compétition
 - Groupe 3 : Grand tourisme
 - Groupe 4 : Grand tourisme de compétition
 - Groupe 5 : Grand tourisme & Prototypes
 - Groupe 6/7 : Courses biplaces
 - Groupe 8/9 : Courses monoplaces
 - Groupe A : Voitures de Tourisme
 - Groupe N : Voitures de Production
 - Groupe B : Voitures de Grand Tourisme Modifiées
 - Groupe AV (Avenir) : Groupes : A, N, B, (Période J2) + Classic de compétition + les pilotes titulaires d'une licence étrangère

Modalités de classement :

- Le classement final "CFM-CHALLENGE VHC" s'effectuera en retenant les 9 meilleurs résultats obtenus figurant au programme sportif de chaque concurrent.
- L'attribution des points sur chaque épreuve sera identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne VHC, excepté pour le groupe AV (Avenir) dont l'attribution des points s'effectuera selon le barème ci-dessous :

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e
10 pts	8 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pts

- Points supplémentaires : les pilotes participant à 6 épreuves marqueront 1 point supplémentaire, pour 7 épreuves 3 points, pour 8 épreuves 6 points, pour 9 épreuves 10 points, excepté pour le groupe AV (Avenir). Les points supplémentaires ne sont pas additionnables.

Remise des prix :

En fin de saison, les lauréats sont récompensés de la manière suivante, pour chaque challenge :

- Au 1^{er} : un Trophée
- Au 2^{ème} : un Trophée (si 4 à 6 engagés)
- Au 3^{ème} : un Trophée (si plus de 6 engagés)

Il n'est pas distribué de prix en numéraire.

Aux récompenses ci-dessus peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE". Les prix et récompenses précédemment cités ne sont pas cumulables.

Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE VHC" est fixé à 300 € TTC (250 € HT). Pour que l'inscription soit validée, le règlement de ce pack doit parvenir au promoteur avant la date de clôture des inscriptions fixée au 5 mars 2018.